

République française
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE PUYBEGON

Séance du mardi 05 mars 2024

Date de la convocation: 27/02/2024

Membres en exercice :
13

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20 h 30

Présents : 8

Présents : Patrick BURATTO, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Représenté(s):

Excusé(s): Véronique CHERBOURG, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD

Secrétaire de séance:
Angélique LALLOT

Absent(s): Nicolas PIC, Nathalie PLOUVIEZ

Objet: Vente d'un chemin rural à la Borie Blanche suite à son aliénation par délibération du 1er décembre 2016 - DE_2024_001

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1er décembre 2016, le conseil municipal procédait à l'aliénation des chemins ruraux de la Borie Blanche, du village haut et du village bas.

Une délibération du 10 septembre 2019 prévoyait la vente de ces chemins.

Il s'avère aujourd'hui que M. BARTHE Pierre n'a pas signé l'acte de vente.

La délibération datant de plus de 7 ans, il convient donc de délibérer pour fixer les termes de la vente du chemin de la Borie Blanche.

Le prix de vente était fixé à 0.45 € le m².

Le chemin a été scindé en 2 parcelles : une première partie a été cédée à M. FEDOU et la partie restante doit être cédée à M. BARTHE Pierre.

Il s'agit de la parcelle B1690 d'une contenance de 369 m². Prix de vente 166.05 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de céder le chemin au prix de vente de 0.45 € le m²
- les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur
- le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer toutes les pièces nécessaires à la vente.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ

Le secrétaire de séance,
Angélique LALLOT

